

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2000>



# Le C.A. du collège d'Aillant sur Tholon adopte une motion

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Echos des établissements -



Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

MOTION PRESENTÉE AU C.A DU 19 / 02/ 07

Adoptée par 15 POUR, 0 contre et 3 abstentions

Les enseignants du collège La Croix de l'Orme d'Aillant sur Tholon s'indignent de voir, qu'une fois de plus, les moyens nécessaires aux besoins pédagogiques, culturels et sportifs d'une éducation de qualité leur sont refusés, pénalisant à nouveau l'enseignement dispensé aux élèves .

Ainsi, à Aillant, pour la prochaine rentrée, le choix qui leur est proposé, dans le cadre de la DHG, portera entre

– 3 classes de 3ème à 30 élèves

– ou 4 classes de 3ème à 22 /23 élèves mais sans plus aucune marge de manœuvre :

- pas de demi groupes en SVT, physiques et technologie (contrairement au projet d'établissement) .

- 2 professeurs sur une même classe (avec ce que cela suppose de travail de coordination) sans moyens de concertation .

- pas de moyens pour venir en aide aux élèves en difficulté ( PPRE )

D'autre part, l'application du décret Robien sur les obligations de service des enseignants, entraîne une réduction de 20% des heures diverses, soit - 3 heures à Aillant .

Cette réduction de 3 heures touchera :

– la coordination EPS

– et / ou les demi heures de labo de SVT et Physiques / Chimie

– et / ou la demi heure de cabinet d'histoire géographie

– et / ou la demi heure de laboratoire de technologie

entraînant ainsi l'aggravation de la charge de travail, une baisse de salaire pour les enseignants et une offre culturelle et sportive réduite pour les élèves .

En conséquence, ils demandent une augmentation substantielle de la DHG et l'annulation du décret révisant celui de 1950 .